

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2024**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 41
- présents : 23
- représentés : 4
- excusés : 3
- absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-six février, dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

**PRESENTS TITULAIRES** : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, KOPEC Freddy, LIND Catherine, LUCOT Thierry, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

**SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :**

DUCRET Philippe

**DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :**

- BALLIVET Jacques (procuration à KOPEC Freddy)
- CLEMENT Christelle (procuration à CHARLES Anne)
- GOUSSET Thierry (procuration à CHAROLLE Christiane)
- SPRINGAUX Claude (procuration à BAULEY Roland)

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**

BOUTTEMY Guillaume, CHANET Christophe, CHAUSSE Jean-Pierre

**TITULAIRES ABSENTS :**

BILLOTET Philippe, GIRARDOT Claude, HEZARD Jacky, JEUNOT Denis, MAILLARD Gilles, MAIRET Jean-Luc, MARTIN Philippe, MAZARD Christian, MERIQUE David, ROUSSELLE François, SANDRETTI Baptiste

**SUPPLEANTS PRESENTS :**

BARRET Noël, OUDIN Nicole

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BAUDIER Emmanuel

## LISTE DES DELIBERATIONS DU 26 FEVRIER 2024

Délibération n°	Objet de la délibération	Vote
2024-10	Etat des décisions du bureau et la Présidente	Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises
2024-11	Création d'un poste permanent	Approuvée à l'unanimité

### **2024-10 Etat des décisions du bureau et de la Présidente**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe ».

- Décisions prises par le bureau communautaire :
- Décisions prises par la Présidente :

2024-02 du 18 janvier 2024 : subvention « Maprimrenov'sérénité » d'un montant de 500 € à un habitant d'Autoreille

2024-03 du 30 janvier 2024 : Demande de subvention pour la création d'aires de co-voiturage  
Coût prévisionnel du projet : 172 402 € HT

Financeurs	Taux	Montant de subvention
Etat (DSIL)	30%	51 720.60 €
Etat (Fonds vert)	25%	43 100.50 €
Département	23.20%	40 000 €
Autofinancement	21.80%	37 580.90 €

**Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises.**

## **2024-11 Création d'un poste permanent**

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à hauteur de 32h00 hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions suivantes : assistante administrative et comptable

### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Décide la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à hauteur de 32 heures hebdomadaires (soit 32/35<sup>ème</sup> d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions d'assistante administrative et comptable relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Délibération votée à l'unanimité**

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 26 février 2024

##### Nombre de conseillers :

- en exercice : 41
- présents : 25
- représentés : 4
- excusés : 3
- absents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-six février, dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle Fourouze de Fretigney-et-Velloreille sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

**PRESENTS TITULAIRES** : BAUDIER Emmanuel, BAULEY Roland, BIGOT Michèle, BILLOTTE Francis, BILLOTET Philippe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CORBERAND Olivier, DE SY Jacques, FARADON Chantal, KOPEC Freddy, LIND Catherine, LUCOT Thierry, MAILLARD Gilles, MILESI Nicole, MOINE Guy, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, RIVET Laurent, ROUSSELET Claude, TISSOT Christian, VIROT Jean-Pierre

##### **SUPPLEANTS PRESENTS REPRESENTANT LEURS TITULAIRES :**

DUCRET Philippe

##### **DELEGUES TITULAIRES REPRESENTES :**

- BALLIVET Jacques (procuration à KOPEC Freddy)
- CLEMENT Christelle (procuration à CHARLES Anne)
- GOUSSET Thierry (procuration à CHAROLLE Christiane)
- SPRINGAUX Claude (procuration à BAULEY Roland)

##### **TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**

BOUTTEMY Guillaume, CHANET Christophe, CHAUSSE Jean-Pierre

##### **TITULAIRES ABSENTS :**

GIRARDOT Claude, HEZARD Jacky, JEUNOT Denis, MAIRET Jean-Luc, MARTIN Philippe, MAZARD Christian, MERIQUE David, ROUSSELLE François, SANDRETTI Baptiste

##### **SUPPLEANTS PRESENTS :**

BARRET Noël, OUDIN Nicole

##### **SECRETAIRE DE SEANCE** : BAUDIER Emmanuel

**LISTE DES DELIBERATIONS DU 26 FEVRIER 2024**

<b>Délibération n°</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Vote</b>
2024-12	Approbation du compte financier unique 2023 : Budget communautaire	Approuvée à l'unanimité
2024-13	Approbation des comptes financiers uniques (CFU) : Budgets annexes	Approuvée à l'unanimité
2024-14	Budget communautaire : affectation des résultats	Approuvée à l'unanimité
2024-15	Budgets annexes : affectation des résultats	Approuvée à l'unanimité
2024-16	Désignation des délégués du SICTOM du Val de Saône	Approuvée à l'unanimité
2024-17	Politique d'aide à l'habitat	Approuvée à l'unanimité
2024-18	Convention de partenariat touristique Vallée de l'Ogneon : avenant 2024	Approuvée à l'unanimité

## 2024-12 Approbation du compte financier unique 2023 : Budget communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023-83 du 19 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et de taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, Madame la Présidente quitte la séance avant le vote du CFU.

Monsieur Michel Renevier, 2<sup>ème</sup> Vice-Président assure le vote.

Les résultats sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses réalisées	Rattachement	TOTAL
011 Charges à caractère général	741 443.27 €	22 124.69 €	763 567.96 €
012 Charges de personnel	313 710.39 €		313 710.39 €
014 Atténuation de produits	394 869.00 €		394 869.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	415 851.39 €		415 851.39 €
65 Autres charges de gestion courante	831 147.32 €	28 164.58 €	859 311.90 €
66 Charges financières	8 013.64 €	1 390.88 €	9 404.52 €
67 Charges exceptionnelles	4 599.44 €		4 599.44 €
68 Dotations aux provisions	8 115.91 €		8 115.91 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>2 717 750.36 €</b>	<b>51 680.15 €</b>	<b>2 769 430.51 €</b>
	Recettes réalisées	Rattachement	TOTAL
002 Résultat reporté	878 474.29 €		878 474.29 €
013 Atténuation de charges	6 337.00 €		6 337.00 €
70 Produits des services	516 036.05 €	176 001.67 €	692 037.72 €
73 Impôts et taxes	804 573.00 €		804 573.00 €
731 Fiscalité locale	959 978.44 €	99.35 €	960 077.79 €
74 Dotations et participations	478 790.48 €	10 612.35 €	489 402.83 €
75 Autres produits gestion courante	9 109.55 €		9 109.55 €
76 Produits financiers	0.00 €		0.00 €
77 Produits exceptionnels	49 026.60 €		49 026.60 €
042 Opérations d'ordre entre sections	214 777.15 €		214 777.15 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>3 917 102.56 €</b>	<b>186 713.37 €</b>	<b>4 103 815.93 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses réalisées	Crédit de report	TOTAL
040 Opérations d'ordre entre sections	214 777.15 €		214 777.15 €
16 Remboursement d'emprunt	60 939.71 €		60 939.71 €
20 Immobilisations incorporelles	153 524.13 €	228 833.64 €	382 357.77 €
204 Subventions d'équipement	52 644.58 €	46 239.00 €	98 883.58 €
21 Immobilisations corporelles	267 360.42 €	87 004.52 €	354 364.94 €
23 Immobilisations en cours	294 796.03 €	1 331 100.22 €	1 625 896.25 €
26 Participations	9 997.00 €		9 997.00 €
4581 Investissement sous mandat	9 881.90 €	5 618.10 €	15 500.00 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>1 063 920.92 €</b>	<b>1 698 795.48 €</b>	<b>2 762 716.40 €</b>
	Recettes réalisées	Crédit de report	TOTAL
001 Résultat reporté	132 940.04 €		132 940.04 €
040 Opérations d'ordre entre section	415 851.39 €		415 851.39 €
10 Dotation et Fonds divers	457 465.69 €	6 664.20 €	464 129.89 €
13 Subventions d'investissement	189 733.12 €	756 537.62 €	946 270.74 €
21 Immobilisations corporelles	75.40 €		75.40 €
4582 Investissement sous mandat	3 936.98 €	11 563.02 €	15 500.00 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 200 002.62 €</b>	<b>774 764.84 €</b>	<b>1 974 767.46 €</b>

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Résultat d'exercice	455 911.13 €	3 141.66 €	459 052.79 €
Résultat reporté	878 474.29 €	132 940.04 €	1 011 414.33 €
Résultat de clôture	1 334 385.42 €	136 081.70 €	1 470 467.12 €
Solde crédits de report		-924 030.64 €	-924 030.64 €
<b>Résultat général</b>	<b>1 334 385.42 €</b>	<b>-787 948.94 €</b>	<b>546 436.48 €</b>

Les résultats du budget principal, y compris les résultats antérieurs reportés, font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 334 385.42 €
- Un besoin de financement en investissement de 787 948.94 € (restes à réaliser inclus)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve les résultats du CFU du budget communautaire 2023 tel que présenté ci-dessus ;
- Donne pouvoir à la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération votée à l'unanimité**

## 2024-13 Approbation des comptes financiers uniques (CFU) : budgets annexes

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023-83 du 19 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et de taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, Madame la Présidente quitte la séance avant le vote du CFU.

Monsieur Michel Renevier, 2<sup>ème</sup> Vice-Président assure le vote.

Les résultats sont les suivants :

### ZA FRETIGNEY 2023

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses réalisées	TOTAL
011 Charges à caractère général	- €	- €
042 Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
	-	-
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>€</b>	<b>€</b>
	Recettes réalisées	TOTAL
042 Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
	-	-
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>€</b>	<b>€</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses réalisées	Crédit de report	TOTAL
001 Résultat reporté	133 931.27 €		133 931.27 €
040 Opérations d'ordre entre section	- €		- €
		-	
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>133 931.27 €</b>	<b>€</b>	<b>133 931.27 €</b>
	Recettes réalisées	Crédit de report	TOTAL
040 Opérations d'ordre entre section	- €		- €
	-	-	-
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat d'exercice	- €	- €	- €
Résultat reporté	- €	- 133 931.27 €	- 133 931.27 €
Résultat de clôture	- €	- 133 931.27 €	- 133 931.27 €
Solde crédits de report	- €	- €	- €
<b>Résultat général</b>	<b>€</b>	<b>- 133 931.27 €</b>	<b>- 133 931.27 €</b>

Les résultats du budget ZA Fretigney, y compris les résultats antérieurs reportés, font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 0 €
- Un besoin de financement en investissement de 133 931.27 € (restes à réaliser inclus)

#### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve les résultats du CFU du budget ZA Fretigney 2023, tel que présenté ci-dessus.
- Donne pouvoir à la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Délibération votée à l'unanimité

#### Budget Assainissement DSP 2023

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses réalisées	Rattachement	TOTAL
011 Charges à caractère général	22 733.57 €	4 102.04 €	26 835.61 €
012 Charges de personnel	19 047.81 €		19 047.81 €
042 Amortissement	206 425.83 €		206 425.83 €
65 Autres charges gestion courante	269.05 €		269.05 €
66 Charges financières	89 500.97 €	13 695.81 €	103 196.78 €
67 Charges exceptionnelles	6 799.44 €		6 799.44 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>344 776.67 €</b>	<b>17 797.85 €</b>	<b>362 574.52 €</b>
	Recettes réalisées		TOTAL
002 Résultat reporté	553 630.79 €		553 630.79 €
042 Amortissement	61 048.30 €		61 048.30 €
70 Produits des services	180 410.76 €	71 474.53 €	251 885.29 €
74 Subventions d'exploitation	2 808.07 €	7 381.83 €	10 189.90 €
77 Produits exceptionnels	2 000.36 €		2 000.36 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>799 898.28 €</b>	<b>78 856.36 €</b>	<b>878 754.64 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses réalisées	Crédit de report	TOTAL
040 Amortissement	61 048.30 €		61 048.30 €
16 Remboursement d'emprunt	151 165.75 €	4 518.14 €	155 683.89 €
20 Immobilisations incorporelles	12 257.36 €	36 820.90 €	49 078.26 €
21 Immobilisations corporelles	11 341.23 €	28 461.37 €	39 802.60 €
23 Immobilisations en cours	299 163.61 €	2 004 537.42 €	2 303 701.03 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>534 976.25 €</b>	<b>2 074 337.83 €</b>	<b>2 609 314.08 €</b>
	Recettes réalisées	Crédit de report	TOTAL

001 Résultat reporté (syndicats)	978 747.72 €		978 747.72 €
040 Amortissement	206 425.83 €		206 425.83 €
13 Subventions d'investissement	- €	1 276 158.25 €	1 276 158.25 €
16 Emprunt		400 000.00 €	400 000.00 €
23 Immobilisations en cours			- €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 185 173.55 €</b>	<b>1 676 158.25 €</b>	<b>2 861 331.80 €</b>

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Résultat d'exercice	- 37 450.67 €	- 328 550.42 €	- 366 001.09 €
Résultat reporté	553 630.79 €	978 747.72 €	1 532 378.51 €
Résultat de clôture	516 180.12 €	650 197.30 €	1 166 377.42 €
Solde crédits de report	- €	- 398 179.58 €	- 398 179.58 €
<b>Résultat général</b>	<b>516 180.12 €</b>	<b>252 017.72 €</b>	<b>7687.84 €</b>

Les résultats du budget DSP Assainissement, y compris les résultats antérieurs reportés, font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 516 180.12 €
- Un excédent d'investissement de 252 017.72 € (restes à réaliser inclus)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve les résultats du CFU du budget DSP Assainissement 2023, tel que présenté ci-dessus.
- Donne pouvoir à la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Budget Eau DSP 2023**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses réalisées	Rattachement	TOTAL
011 Charges à caractère général	93 923.77 €	31 439.22 €	125 362.99 €
012 Charges de personnel	19 047.81 €		19 047.81 €
042 Amortissement	322 495.46 €		322 495.46 €
65 Autres charges gestion courante	542.75 €		542.75 €
66 Charges financières	25 780.79 €	4 092.40 €	29 873.19 €
67 Charges exceptionnelles	1 135.23 €		1 135.23 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>462 925.81 €</b>	<b>35 531.62 €</b>	<b>498 457.43 €</b>
	Recettes réalisées	Rattachement	TOTAL
002 Résultat reporté	116 857.56 €		116 857.56 €
042 Amortissement	142 021.99 €		142 021.99 €
70 Produits des services	245 331.27 €	87 960.68 €	333 291.95 €
74 Subventions d'exploitation	- 3 315.00 €	52 405.00 €	49 090.00 €
75 Autres produits gestion courante	2 248.22 €		2 248.22 €
76 Produits financiers	387.56 €		387.56 €

<b>TOTAL Recettes</b>	<b>503 531.60 €</b>	<b>140 365.68 €</b>	<b>643 897.28 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses réalisées	Crédit de report	TOTAL
040 Amortissement	142 021.99 €		142 021.99 €
16 Remboursement d'emprunt	108 798.95 €		108 798.95 €
20 Immobilisations incorporelles	28 194.03 €	96 941.14 €	125 135.17 €
21 Immobilisations corporelles	84 053.67 €	63 783.94 €	147 837.61 €
23 Immobilisations en cours	313 932.69 €	747 798.04 €	1 061 730.73 €
45 Opération compte de tiers	6 820.00 €		6 820.00 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>683 821.33 €</b>	<b>908 523.12 €</b>	<b>1 592 344.45 €</b>
	Recettes réalisées	Crédit de report	TOTAL
001 Résultat reporté	520 061.36 €		520 061.36 €
040 Amortissement	322 495.46 €		322 495.46 €
13 subventions d'investissement	84 472.00 €	532 134.63 €	616 606.63 €
16 Emprunt			- €
21 Immobilisations corporelles			- €
23 Immobilisations en cours			- €
27 Autres immobilisations financières	3 180.00 €		3 180.00 €
45 Opération compte de tiers	6 820.00 €		6 820.00 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>937 028.82 €</b>	<b>532 134.63 €</b>	<b>1 469 163.45 €</b>

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Résultat d'exercice	28 582.29 €	- 266 853.87 €	- 238 271.58 €
Résultat reporté	116 857.56 €	520 061.36 €	636 918.92 €
Résultat de clôture	145 439.85 €	253 207.49 €	398 647.34 €
Solde crédits de report	- €	- 376 388.49 €	- 376 388.49 €
<b>Résultat général</b>	<b>145 439.85 €</b>	<b>- 123 181.00 €</b>	<b>22 258.85 €</b>

Les résultats du budget DSP Eau, y compris les résultats antérieurs reportés, font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 145 439.85 €
- Un besoin de financement en investissement de 123 181 € (restes à réaliser inclus)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve les résultats du CFU du budget DSP Eau 2023, tel que présenté ci-dessus ;
- Donne pouvoir à la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération votée à l'unanimité**

## ZA GY 2023

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses réalisées	TOTAL
011 Charges à caractère général	50 023.40 €	50 023.40 €
042 Opérations d'ordre entre sections	184 497.22 €	184 497.22 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>234 520.62 €</b>	<b>234 520.62 €</b>
	Recettes réalisées	TOTAL
042 Opérations d'ordre entre sections	233 559.28 €	233 559.28 €
70 Recettes	961.34 €	961.34 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>234 520.62 €</b>	<b>- € 234 520.62 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses réalisées	Crédit de report	TOTAL
001 Résultat reporté	184 497.22 €		184 497.22 €
040 Opérations d'ordre entre section	233 559.28 €		233 559.28 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>418 056.50 €</b>	<b>- €</b>	<b>418 056.50 €</b>
	Recettes réalisées	Crédit de report	TOTAL
040 Opérations d'ordre entre section	184 497.22 €		184 497.22 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>184 497.22 €</b>	<b>- €</b>	<b>184 497.22 €</b>

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat d'exercice	- €	- 49 062.06 €	- 49 062.06 €
Résultat reporté	- €	- 184 497.22 €	- 184 497.22 €
Résultat de clôture	- €	- 233 559.28 €	- 233 559.28 €
Solde crédits de report	- €	- €	- €
<b>Résultat général</b>	<b>- €</b>	<b>- 233 559.28 €</b>	<b>- 233 559.28 €</b>

Les résultats du budget ZA Gy, y compris les résultats antérieurs reportés, font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 0 €
- Un besoin de financement en investissement de 233 559.28 € (restes à réaliser inclus)

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve les résultats du CFU du budget DSP ZA Gy 2023, tel que présenté ci-dessus ;
- Donne pouvoir à la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération votée à l'unanimité

## **2024-14 Budget communautaire : affectation des résultats**

### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

Le résultat du Budget communautaire fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 334 385.42 € et un besoin de financement en investissement de 787 948.94 € (restes à réaliser inclus).

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Part affectée à la section d'investissement (compte 1068) : 787 948.94 €
- Résultat reporté sur la section de fonctionnement (ligne 002) : 546 436.48 €
- Résultat reporté sur la section d'investissement (ligne 001) : 136 081.70 € (excédent d'investissement avant prise en compte des restes à réaliser)

### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve l'affectation des résultats du Budget communautaire

### **Délibération votée à l'unanimité**

## **2024-15 Budgets annexes : affectation des résultats**

### **Budget annexe ZA Fretigney**

Le résultat du ZA Fretigney fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 € et un besoin de financement en investissement de 133 931.27 € (restes à réaliser inclus).

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Part affectée à la section d'investissement (compte 1068) : 0 €
- Résultat reporté sur la section de fonctionnement (ligne 002) : 0 €
- Résultat reporté sur la section d'investissement (ligne 001) : -133 931.27 € (besoin de financement d'investissement avant prise en compte des restes à réaliser)

### **Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve l'affectation des résultats du Budget ZA Fretigney

### **Délibération votée à l'unanimité**

### **Budget annexe Assainissement DSP**

Le résultat du Budget annexe Assainissement DSP fait apparaître un excédent d'exploitation de 516 180.12 € et un excédent d'investissement de 252 017.72 € (restes à réaliser inclus).

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Part affectée à la section d'investissement (compte 1068) : 0 €
- Résultat reporté sur la section de fonctionnement (ligne 002) : 516 180.12 €
- Résultat reporté sur la section d'investissement (ligne 001) : 650 197.30 € (excédent d'investissement avant prise en compte des restes à réaliser)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve l'affectation des résultats du Budget Assainissement DSP

**Délibération votée à l'unanimité**

**Budget annexe Eau DSP**

Le résultat du Budget annexe Eau DSP fait apparaître un excédent d'exploitation de 145 439.85 € et un besoin de financement en investissement de 123 181 € (restes à réaliser inclus).

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Part affectée à la section d'investissement (compte 1068) : 123 181 €
- Résultat reporté sur la section de fonctionnement (ligne 002) : 22 258.85 €
- Résultat reporté sur la section d'investissement (ligne 001) : 253 207.49 € (excédent d'investissement avant prise en compte des restes à réaliser)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve l'affectation des résultats du Budget Eau DSP

**Délibération votée à l'unanimité**

**Budget annexe ZA Gy**

Le résultat du Budget annexe ZA Gy fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0 € et un besoin en investissement de 233 559.28 € (restes à réaliser inclus).

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Part affectée à la section d'investissement (compte 1068) : 0 €
- Résultat reporté sur la section de fonctionnement (ligne 002) : 0 €
- Résultat reporté sur la section d'investissement (ligne 001) : - 233 559.28 € (besoin de financement en investissement avant prise en compte des restes à réaliser)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve l'affectation des résultats du Budget ZA Gy

**Délibération votée à l'unanimité**

## 2024-16 Désignation des délégués du SICTOM du Val de Saône

Madame la Présidente rappelle la délibération du 27 juillet 2020, relative à la désignation des délégués du SICTOM du Val de Saône :

- 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants pour siéger au conseil consultatif
- 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants pour siéger au comité syndical

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Chausse et à l'élection de Monsieur Jacques De Sy, 3<sup>ème</sup> vice-président en charge, notamment du suivi des ordures ménagères au sein de la CCMGy, il convient de modifier les représentants aux instances du SICTOM.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Désigne Monsieur CHAUSSE Jean-Pierre en tant que délégué titulaire et Monsieur GIRARDOT Claude en tant que délégué suppléant de la commune de Fresne Saint Mames au sein du Conseil Consultatif ;
- Désigne Monsieur De SY Jacques en tant que délégué titulaire et Monsieur CASELLA Pierre en tant que délégué suppléant de la commune de Vellemoz au sein du Conseil Syndical.

### Délibération votée à l'unanimité

## 2024-17 Politique d'aide à l'habitat

Madame la Présidente rappelle la délibération du 17 février 2020 approuvant le renouvellement de la politique « habitat ».

Elle informe des évolutions législatives relatives aux aides à l'habitat, notamment pour les propriétaires occupants :

- travaux d'économie d'énergie : Maprimerénov' et Maprimrénov Parcours accompagné
- travaux de maintien à domicile : Maprimeadapt'
- travaux de réhabilitation complète : Maprime logement décent

Elle propose de modifier les dispositifs existants de la manière suivante :

Dispositif	Objet	Montant de l'aide
Maprimerénov' Maprimerénov'Parcours accompagné	Audit énergétique Propriétaires occupants et bailleurs Sans condition de ressources	150 €
Maprimerénov Parcours accompagné	Travaux Propriétaires occupants Conditions de ressources « très modestes » et « modestes »	500 € (+ intervention de l'aide du Département de 500 €)
Maprimeadapt'	Frais de dossier Propriétaires occupants ou locataires du parc privé	150 €

	Conditions de ressources « très modestes » et « modestes »	
	Travaux Propriétaires occupants Conditions de ressources « très modestes » et « modestes »	5% du montant des travaux retenus par l'ANAH dans la limite de 22 000 € HT
Maprime logement décent	Travaux Propriétaires occupants Conditions de ressources « très modestes » et « modestes »	5% du montant des travaux retenus par l'ANAH dans la limite de 70 000 €

Les autres aides à destination des bailleurs prévues dans la délibération du 17 février 2020 demeurent applicables.

Toutefois, le conseil communautaire devra se prononcer ultérieurement sur ces aides, compte-tenu des nouvelles évolutions à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Approuve les modifications des dispositifs d'aide à l'habitat exposés ci-dessus ;
- Autorise Madame la Présidente à signer tous documents utiles à cet effet.

**Délibération votée à l'unanimité**

**2024-18 Convention de partenariat touristique Vallée de l'Ognon : avenant**

Madame la Présidente rappelle la délibération du 28 mars 2022 approuvant la convention de partenariat touristique Vallée de l'Ognon.

Elle rappelle que le Département a souhaité une démarche partenariale de construction avec le Département du Doubs et de la Haute-Saône et l'ensemble des EPCI concernés d'un espace de coopération touristique dénommé « Vallée de l'Ognon », engendrant la signature d'une convention de partenariat.

Le conseil de destination Vallée de l'Ognon du 12 octobre 2023 a acté l'engagement d'une reconduction d'un partenariat financier, et le calibrage d'un plan d'actions global 2024, à hauteur de 51 620 €, intégrant notamment le déploiement du dispositif d'observation Flux Vision au périmètre de chaque ECPI partenaire côté Haute-Saône.

La contribution financière de la Communauté de communes des Monts de Gy au titre de l'année 2024 est de 4 162 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- Accepte la passation de l'avenant 2024 à la convention de partenariat pour le développement touristique de la Vallée de l'Ognon ;
- Autorise la Présidente à signer la convention et tous documents utiles à cet effet.

## **Délibération votée à l'unanimité**

### ***Informations diverses***

- *Trail des Monts de Gy le 3 mars*
- *Fiche de projet de l'État pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération*